

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mai 2014 : la part du gazole est à son plus bas niveau depuis 2001

En mai 2014, 9 745 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 2,2 % par rapport à mai 2013. La baisse a essentiellement concerné le département de Loire-Atlantique dont les immatriculations ont chuté de 15 %. En cumul annuel, les ventes de véhicules se sont, en revanche, accrues de 3,7 % dans la région.

Les voitures particulières et commerciales, en fort recul (- 8,1 %), ont représenté 56 % des ventes du mois de mai. 60 % d'entre elles sont des motorisations gazole, soit la plus faible part des treize dernières années. La désaffection pour le diesel a profité aux voitures à essence dont les ventes ont augmenté de 10 % par rapport à mai 2013.

Parmi les autres catégories de véhicules, 1 450 camionnettes et plus de 1 200 deux-roues motorisés ont été immatriculés le mois dernier dans la région. Le marché des véhicules destinés aux transports de marchandises a amplifié son redressement : ses ventes ont progressé de 11 % en mai et de 7 % sur les douze derniers mois.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mai 2014

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Ensemble
Voiture particulière et commerciale	2 023	1 031	419	909	1 120	5 502
Cyclomoteur	151	87	21	148	144	551
Motocycle	277	123	54	99	112	665
Voiturette	13	17	3	12	17	62
Remorque légère et caravane	126	77	30	65	74	372
VASP léger	99	39	18	32	47	235
Autobus et autocar	1	4	-	-	5	10
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	619	264	100	266	203	1 452
Camion	22	16	3	20	13	74
Tracteur routier	24	33	15	15	34	121
Semi-remorque	40	30	29	18	77	194
Remorque lourde	9	1	-	-	2	12
VASP lourd	14	6	3	6	1	30
Tracteur agricole	46	49	48	22	71	236
Engin agricole (autre que tracteur)	39	49	35	32	74	229
Ensemble	3 503	1 826	778	1 644	1 994	9 745

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées chaque mois par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

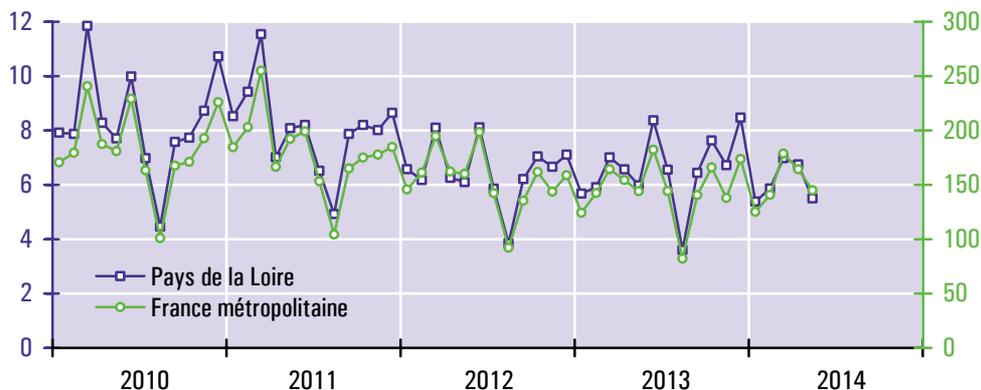
En mai 2014, 5 502 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 8,1 % par rapport à mai 2013 qui contraste avec la stabilisation observée en France métropolitaine (+ 0,6 %). La région n'a ainsi représenté en mai que 3,8 % des ventes nationales de voitures neuves ; c'est la plus faible contribution des Pays de la Loire depuis le mois de juillet 2006.

Toutefois, la baisse des ventes n'a été observée qu'en Loire-Atlantique (- 24 %) et a concerné le seul segment des voitures de sociétés (- 20 %). Depuis le début d'année, les achats de voitures par les personnes morales ont chuté de 27 % en Loire-Atlantique

Ce phénomène est lié à l'évolution récente de la fiscalité automobile. Ainsi, au 1^{er} janvier 2014, la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation s'est alourdie : le prix du cheval fiscal est passé de 43 à 48 euros (+ 12 %). Les Pays de la Loire sont devenus la 3^{ème} région par le coût de la carte grise, derrière la Provence-Alpes-Côte d'Azur (51,2 euros) et la Bourgogne (51 euros). Il est par conséquent vraisemblable que certains loueurs ligériens de véhicules, fortement implantés en périphérie nantaise, immatriculent désormais leurs flottes dans des régions où le coût du cheval fiscal est plus faible.

Le renforcement de la fiscalité a indirectement contribué au recul du marché des véhicules diesel. En effet, la part du gazole dans les immatriculations de voitures de sociétés est traditionnellement supérieure d'une vingtaine de points à celle des ménages (en mai, 74 % contre 51 %).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

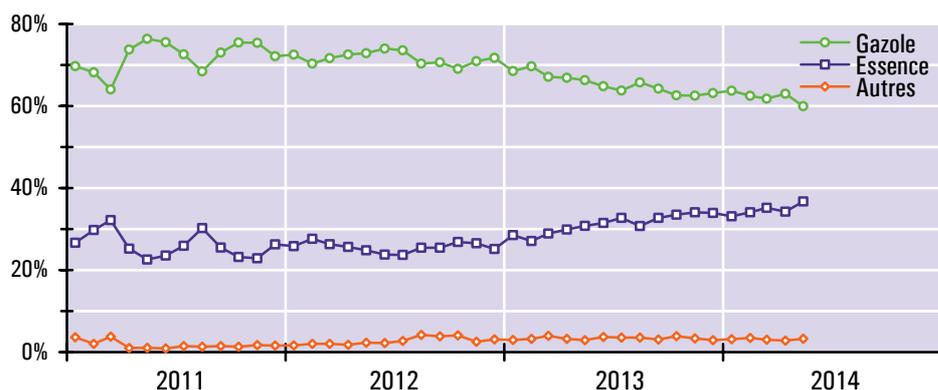
	Mai 2014			Juin 2013 à mai 2014		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 023	37 %	- 24 %	31 899	41 %	+ 3 %
Maine-et-Loire (49)	1 031	19 %	+ 0 %	13 854	18 %	- 0 %
Mayenne (53)	419	8 %	+ 2 %	5 700	7 %	+ 2 %
Sarthe (72)	909	17 %	+ 2 %	12 218	16 %	+ 3 %
Vendée (85)	1 120	20 %	+ 12 %	14 617	19 %	+ 8 %
Gazole	3 300	60 %	- 17 %	49 412	63 %	- 7 %
Essence	2 022	37 %	+ 10 %	26 289	34 %	+ 29 %
Hybride	133	2 %	- 12 %	2 263	3 %	+ 19 %
Electricité	47	0,9 %	+ 96 %	316	0,4 %	- 4 %
Autres motorisations	0	0,0 %		8	0,0 %	- 96 %
Personnes morales	2 102	38 %	- 20 %	31 409	40 %	+ 3 %
Personnes physiques	3 400	62 %	+ 1 %	46 879	60 %	+ 3 %
Ensemble	5 502	100 %	- 8 %	78 288	100 %	+ 3 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mai 2014 et celles de mai 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

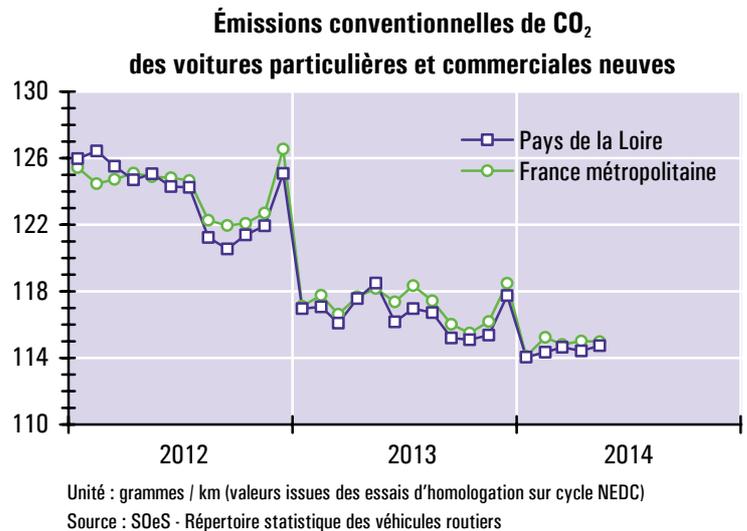
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mai 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 114,7 grammes par km, soit une diminution de 3,2 % par rapport à mai 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

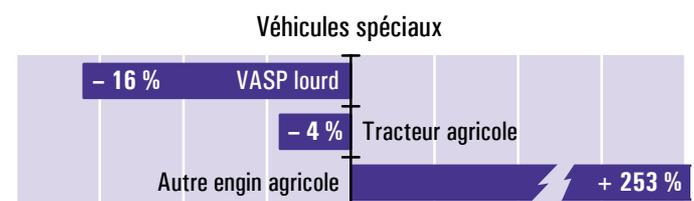
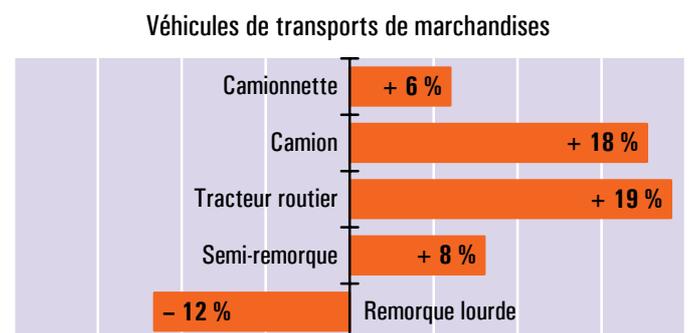
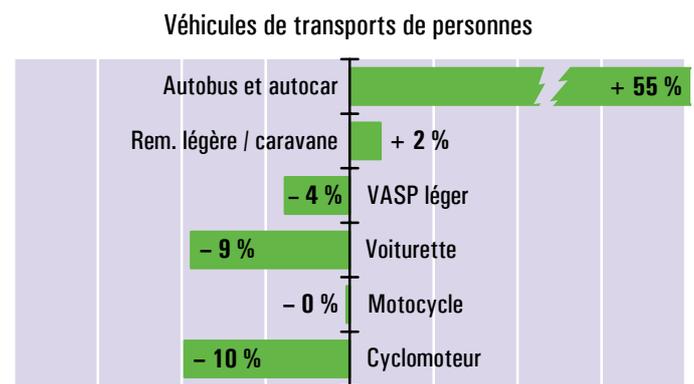
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) ont repris des couleurs en mai mais demeurent en retrait sur douze mois. Les immatriculations d'autobus et d'autocars sont favorablement orientées (+ 55 %) grâce aux importantes livraisons réalisées au second semestre de 2013.

La reprise des immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises s'est accéléré. 78 % d'entre elles sont des camionnettes. En cumul annuel, seul le marché des remorques lourdes continue de reculer (- 12 %). Les immatriculations de camions et de semi-remorques ont en revanche très fortement augmenté en mai ; sur un an, elles sont désormais voisines de leurs niveaux de 2010 et de 2011.

Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013, sont trois à quatre fois plus importantes qu'en 2012. Les marchés des VASP (véhicules automoteurs spécialisés) et des tracteurs agricoles ont, en revanche, tous les deux connu un cinquième mois consécutif de repli.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juin 2013 à mai 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (juin 2012 à mai 2013)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

*Les immatriculations
de véhicules neufs
en Pays de la Loire*

Service connaissance
des territoires et évaluation
Division de l'observation,
des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014